



Regroupement des organismes communautaires
autonomes **jeunesse** du Québec

Recommandations prébudgétaires

Déposées dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023 du
gouvernement du Québec

Présentées au Ministre des Finances

Février 2022

Rédaction : Philippine Bonte
Révision : Julie Ouellet
Mise en page : Philippine Bonte

**REGROUPEMENT
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
AUTONOMES
JEUNESSE
DU QUÉBEC**

Table des matières

À propos du ROCAJQ	4
Liste des membres par région 2022	5
1. Préambule.....	6
2. Recommandations prébudgétaires	7
2.1 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7
2.1.1 Le PAGAC	7
2.1.2 La pénurie de main-d'œuvre	8
2.2 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	10
2.2.1 Le décrochage scolaire.....	10
2.2.2 L'éducation à la sexualité.....	11
2.3 Ministère de la Santé et des Services Sociaux	12
2.3.1 Prévention et soutien à la jeunesse	12
2.3.2 Jeunes et santé mentale	12
2.3.3 Commission Laurent	14
2.3.4 Itinérance jeunesse	15
2.3.5 Toxicomanie	16
2.4 Ministère de la Culture et des Communications	18
2.5 Secrétariat à la jeunesse	19
3. Rappel des Recommandations	21
4. Références	23

À propos du ROCAJQ

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a pour mission de soutenir ses organismes membres, qui accompagnent des jeunes aux parcours de vie différenciés, et de porter leur voix auprès de la population et des instances politiques.

Depuis 1991, nous soutenons les organismes qui travaillent en approche globale auprès des jeunes de 12 à 35 ans. Véritable levier pour l'action communautaire autonome jeunesse, le ROCAJQ défend et représente les intérêts de ses 74 membres de partout à travers le Québec et qui à eux seuls rejoignent chaque année près de 300 000 jeunes aux parcours de vie différenciés.

Enfin, le ROCAJQ est le seul regroupement national jeunesse à représenter les différentes réalités que vivent les jeunes et ce, dans un vaste éventail de domaines (emploi, culture, santé et services sociaux, hébergement, éducation, immigration, milieu de vie, loisirs). Ses membres travaillent avec sept ministères différents et participent aux consultations afin d'élaborer une grande variété de mesures gouvernementales. Il est important de savoir que 70 % des organismes membres du ROCAJQ interviennent quotidiennement en santé mentale. Avec ses nombreux partenaires, le ROCAJQ est une ressource incontournable en ce qui concerne la jeunesse.

Liste des membres par région 2022

Montréal

1. Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île
2. À 2 mains/Head and hands Inc.
3. AlterHéros
4. Anonyme (l')
5. Antre-Jeunes de Mercier-Est (l')
6. Association sportive et communautaire du Centre-Sud
7. Association Y4Y Québec
8. Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes
9. Bureau de consultation jeunesse
10. Café Graffiti
11. C.A.R.E. Jeunesse
12. Centre communautaire Bon courage de la Place Benoit
13. Centre d'aide à la réussite et au développement
14. Centre des arts de la scène les Muses
15. Centre des Jeunes Boyce-Viau
16. Centre des jeunes l'Escale
17. Chantiers Jeunesse
18. Dans La Rue
19. En Marge 12-17
20. Entre-Maison Ahuntsic (l')
21. Groupe d'intervention alternative par les pairs
22. Jeunes identités créatives
23. Jeunesse Lambda
24. La piaule : local de jeunes 12-17
25. L'Hôte Maison
26. Logis Rose Virginie
27. Oxy|jeunes
28. Plein Milieu
29. Pour 3 points
30. Projet Harmonie
31. Projet 10
32. Projet d'intervention auprès des mineurs.es prostitués.es
33. Ressources jeunesse de Saint-Laurent
34. Spectre de rue

Québec

35. Alternative jeunesse Mont-Sainte-Anne
36. Centre Multi-Services Café le Complice
37. Centre Jacques-Cartier
38. La Dauphine
39. Deuil-Jeunesse
40. GRIS-Québec
41. Maison Marie-Frédéric
42. Projet Intervention Prostitution Québec
43. RAP Jeunesse
44. TRAIC Jeunesse

Montérégie

45. Atelier 19
46. Auberge du cœur le Baluchon
47. Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains
48. Grands Frères Grandes sœurs Montérégie
49. Horizon Soleil
50. La Boite à Lettres
51. Les Ateliers Transition
52. Macadam Sud
53. Satellite

Saguenay Lac-St-Jean

54. Adolescents et Vie de Quartier de Chicoutimi
55. Café jeunesse de Chicoutimi
56. Café jeunesse « Kahpe uassats » Mashteuinatsh
57. Comité du travail de rue d'Alma
58. Local des jeunes Centre-ville Chicoutimi
59. Service du travail de rue de Chicoutimi
60. Toxic Actions

Laval

61. Diapason Jeunesse
62. Oasis, Unité Mobile d'Intervention
63. Travail de rue de l'Île de Laval

Lanaudière

64. Association pour les jeunes de la rue de Joliette
65. Orignal tatoué (l')

Laurentides

66. Antre-Jeunes (l')

Chaudières-Appalaches

67. Alliance Jeunesse
68. Centre aide et prévention jeunesse

Mauricie

69. Comité pour la défense des droits sociaux

Bas-St-Laurent

70. Grands Amis de la Vallée (les)
71. Je Raceroche
72. Maison familiale rurale du KRTE
73. Projet Filet

Gaspésie

74. Grands amis de Matane (Les)

1. Préambule

Le Regroupement des organismes autonomes jeunesse du Québec vous présente ce mémoire en vue de l'élaboration du budget 2022-2023 du Québec. En effet, ce budget est attendu avec impatience par tout le milieu communautaire autonome : il joue un rôle primordial tant dans la lutte contre les inégalités sociales que dans le soutien aux communautés. Les recherches démontrent qu'investir dans le milieu communautaire génère d'importantes retombées économiques et crée de nombreux emploisⁱ

Les derniers budgets, annonces et plans d'action interministériels révèlent de nombreuses absences en ce qui concerne les enjeux jeunesse. En effet, nous constatons que beaucoup d'actions ciblent les 0-12 ans tandis que les 12-29 ans sont souvent soutenus sous l'angle de la qualification en emploi. Que ce soit dans le Plan d'action interministériel en santé mentale ou dans les engagements faisant suite à la Commission Laurent, les OCAJ (Organismes communautaires autonomes jeunesse) sont absents de ces mesures. Pourtant, nos membres ont été proactifs dès le début de la pandémie pour faire face aux besoins accrus sur le terrain. Ils ont été notamment sollicités par les municipalités et les CIUSSS pour répondre aux besoins non couverts par le secteur public.

En effet, la pandémie a exacerbé des enjeux déjà présents chez les jeunes et en a créé de nouveaux. La santé des jeunes a été affectée tant sur le plan de leur santé mentale (isolement, anxiété, toxicomanie) que de leur santé physique (sédentarité, alimentation, qualité du sommeil).

Nos membres ont fait face à de nombreux défis que ce soit en termes de la hausse des besoins des jeunes, d'approvisionnement en matériel sanitaire ou encore d'aménagement des locaux. Malgré le manque de ressources financières, personnelles ou matérielles, les OCAJ se sont adaptés et ont même pour certains, élargi leurs missions pour offrir des services afin de ne laisser aucun jeune de côté (distribution de denrées, hébergement d'urgence, etc.)

Depuis deux ans, la population et le gouvernement ont souligné à de multiples reprises le travail exceptionnel des employé.e.s du milieu communautaire les considérant comme des « anges gardiens ». Il est primordial que le gouvernement traduise ses paroles en actions concrètes en reconnaissant l'expertise et l'autonomie des organismes communautaires autonomes en leur accordant un financement adéquat.

Au nom des 74 organismes membres du ROCAJQ, nous souhaitons guider le gouvernement dans ses efforts d'améliorer les conditions de vie des jeunes québécois.e.s. et en particulier des jeunes aux parcours de vie différenciés. Ces derniers sont parmi les premières victimes de la pandémie, d'où l'importance d'accorder un financement approprié aux OCAJ qui les rejoignent afin de faire face aux besoins présents, mais également aux enjeux de l'après-pandémie qui risque d'être considérable.

Afin de faciliter la lecture de ce mémoire, les recommandations sont attribuées par ministère et sont également regroupées en fin de document.

2. Recommandations prébudgétaires

2.1 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

2.1.1 Le PAGAC

Les organismes communautaires autonomes jeunesse, maillons essentiels du filet social québécois, attendent avec impatience le dépôt du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. La pandémie a depuis deux ans, considérablement exacerbé les besoins de la population et les inégalités sociales, engendrant une surcharge de travail chez nos organismes membres.

Afin de faire face à l'explosion de la demande de soutien sur le terrain et pour pallier le manque de financement à la mission, nos membres se sont tournés vers des ententes de services et de projets mises en place suite à l'urgence de la crise sanitaire ou pour des programmes qui ne correspondent qu'en partie aux besoins observés. Cependant, les critères spécifiques de ces fonds et le manque de cohérence avec les besoins et les réalités des organismes ont révélé l'inefficacité de ces programmes d'aide financière. Un financement adéquat à la mission s'est révélé être le moyen le plus efficace pour assurer la pérennité des organismesⁱⁱ. Par ses financements par projets, le gouvernement a toujours un décalage entre la réalité terrain et les projets mis en place (qui arrivent quelques années après que le besoin ait été observé).

Une augmentation du financement à la mission donnerait la flexibilité à nos organismes membres de répondre en temps réel au besoin, sans mettre des ressources humaines à la recherche continue de financement et reddition de compte des projets. L'autonomie est centrale dans leur approche d'intervention en ce qu'elle place le jeune au centre de la démarche d'accompagnement. Un meilleur financement leur permettrait de rejoindre encore plus de jeunes en situation de vulnérabilité tout en créant des projets innovants afin de toujours mieux répondre à leurs besoins. En plus de l'augmentation, le financement à la mission globale devrait être indexé selon la hausse des coûts d'opération et d'inflation de l'organisme et non sur l'Indice public de consommation (IPC) utilisé pour les ménages qui engendre depuis trop longtemps un appauvrissement des organismes. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles a calculé que l'indexation devrait être à hauteur de 5,2 % en se basant sur la hausse des coûts de fonctionnement des organismes.ⁱⁱⁱ

Pour l'année 2019-2020, le soutien à la mission s'élève à moins de 110 606 \$ (médiane) pour la moitié des financements reçus par les 4 427 organismes communautaires financés à la mission par le gouvernement du Québec^{iv}.

Le PAGAC doit également être l'occasion de reconnaître l'expertise des organismes communautaires autonomes jeunesse qui agissent chaque jour auprès des jeunes. Nous souhaitons donc que tous les problèmes liés à l'approche globale et innovante de nos membres ne soient plus une barrière au financement à la mission (exemple OCAJ culturel, OCAJ avec différents services éducation, hébergement, arts, etc.) et donc, que la question des ports

d'attache ministériels soit résolue. Encore un peu plus du quart de nos membres ne sont toujours pas financés à la mission pour ces raisons, malgré la reconnaissance de l'importance de ceux-ci par les différents paliers gouvernementaux. Nous souhaitons que les OCAJ soient considérés comme des partenaires indispensables pour communiquer et faire état des besoins des jeunes québécois.e.s.

2.1.2 La pénurie de main-d'œuvre

Le Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre dans la majorité de ses secteurs d'activités, le milieu communautaire autonome est particulièrement touché. Malgré le manque de ressources humaines, nos OCAJ ont poursuivi leur mission pendant la pandémie pour répondre aux besoins grandissants de la population, le secteur public ne pouvant encore plus que jamais y faire face seul.

Cependant, le sous-financement des OCAJ ne leur permet pas d'offrir des conditions de travail décentes ce qui engendre un taux de roulement élevé, un épuisement chez les employé.e.s et un salaire faible. Le salaire moyen des québécois.e.s travaillant à temps plein en 2019 était de 26,65 \$ de l'heure quand le milieu communautaire autonome offre 20,08 \$ de l'heure en moyenne pour la même période^v. Ces sommes ne permettent pas de payer les frais courants et des salaires décents. Par ailleurs, le milieu communautaire étant un lieu de travail majoritairement féminin, son sous-financement chronique contribue aux iniquités salariales des femmes par rapport aux hommes.

Comme nous l'avons souligné dans la partie concernant le PAGAC, les subventions touchées par nos organismes ne sont pas systématiquement indexées chaque année rendant quasi impossible l'augmentation des salaires des employé.e.s^{vi}. En 2022, les employeurs québécois vont proposer en moyenne une augmentation salariale de 3,5 %. Par ailleurs, les études confirment que la hausse salariale totale des deux dernières années dépasse les 10 %^{vii}. Il est alors d'autant plus difficile pour le milieu communautaire autonome d'être attractif et de rivaliser avec les autres secteurs sur le marché de l'emploi.

Pourtant, malgré ces éléments, l'envie de travailler dans le milieu communautaire autonome est toujours présente. Cet attachement profond aux valeurs et aux pratiques du milieu pousse les employé.e.s à accepter un taux horaire faible et des contrats sur appel^{viii}. Le travail des employé.e.s du milieu communautaire autonome mérite d'être reconnu et valorisé, il ne doit pas s'effectuer au détriment de leur santé mentale et physique. Leur apport à la société québécoise est inestimable, il permet de rejoindre les personnes qui en ont le plus besoin et qui sont pour beaucoup en rupture avec le système public. Ils méritent tout comme les employé.e.s des autres secteurs, des conditions de travail décentes, d'autant plus qu'ils travaillent avec des réalités complexes et dans des situations où plusieurs personnes ne pourraient intervenir (violence familiale, conjugale, négligence, toxicomanie, itinérance, santé mentale, etc.).

Le gouvernement a mis en place l'Opération main-d'œuvre et travaille sur une série d'initiatives pour faire face au phénomène de pénurie de main-d'œuvre. Les secteurs comme la santé et les services sociaux sont considérés comme prioritaires, puisqu'un manque d'employé.e.s engendre

déjà de lourdes conséquences sur l'offre et la qualité des services offerts à la population. L'Opération main-d'œuvre donne notamment la priorité aux professions liées à la santé mentale et à la protection de la jeunesse^x. Nos OCAJ travaillent directement avec les jeunes et une grande majorité de leurs interventions sont liées à la santé mentale (70 % des interventions de nos membres)^x. Ils doivent également être considérés comme un secteur prioritaire pour leur permettre de maintenir les services offerts, mais également de faire face aux besoins exacerbés par la pandémie. Le système de santé ne pourrait pas faire face à une coupure de services dans le milieu communautaire. Il faut également souligner qu'investir dans le communautaire a des retombées positives sur l'économie. L'étude réalisée par AppEco démontre que 100 millions de dollars investis dans le milieu communautaire pourraient injecter jusqu'à 183,7 millions de dollars dans l'économie^{xi}.

Finalement, tout comme dans le secteur de la santé et des services sociaux, le manque de main-d'œuvre chez nos OCAJ impacte directement les services offerts et occasionne malheureusement des coupures de services, dans une période où la demande est à la hausse. Il est donc primordial de considérer le milieu communautaire comme prioritaire, afin de pouvoir continuer à offrir des services essentiels aux jeunes tout en offrant des conditions de travail décentes à leurs employé.e.s.

Recommandations

Recommandations ° 1 – Soutenir la réalisation et l'application du PAGAC et prévoir un comité de suivi

Recommandations ° 2 – Résoudre les problèmes de port d'attache pour plusieurs OCAJ qui par leurs actions globales ne sont pas encore financés à la mission

Recommandations ° 3 - Reconnaître l'expertise et l'autonomie des OCAJ

Recommandations ° 4 - Augmenter le financement à la mission

Recommandations ° 5 - Indexer le financement à la mission selon la hausse du coût de la vie et du coût de fonctionnement des organismes (tout en prenant en compte la bonification des conditions de travail des employé.e.s).

Recommandations ° 6 - Considérer le milieu communautaire comme secteur prioritaire au même titre que le secteur public dans l'Opération main-d'œuvre.

2.2 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

2.2.1 Le décrochage scolaire

La pandémie a des conséquences majeures sur la réussite scolaire et éducative des jeunes. Les OCAJ en lutte au décrochage scolaire et social et les écoles de la rue ont poursuivi leur mission pour répondre à la hausse des besoins, malgré leur manque de financement.

En effet, la pandémie a engendré une grande anxiété et du stress chez les élèves causé notamment par la potentielle mortalité du virus, la peur d'être la cause de contagion, les exigences de performance, les difficultés d'apprentissage accrues par l'enseignement en ligne. La précarité et les inégalités sociales ont également été renforcées (accès à un espace et un équipement décent pour les cours en ligne) ce qui explique en partie la hausse du décrochage scolaire ; la défavorisation socio-économique étant le principal facteur de décrochage.

Afin de prévenir adéquatement le décrochage scolaire, il est important de considérer tous les acteurs qui agissent efficacement dans ce domaine. Cela passe par l'investissement d'enseignants et de ressources spécialisés dans les écoles (psychoéducateur.trice.s, sexologue, orthopédagogue, psychologue, etc.) ainsi que dans les organismes communautaires, dont ceux en lutte au décrochage (OCLD) et les écoles de la rue. Il est important d'instaurer une continuité et une complémentarité des services entre ces acteurs afin de prévenir les risques de décrochage scolaire ainsi qu'agir auprès des jeunes qui font déjà face à cet enjeu.

À titre d'exemple, notre membre Diapason-Jeunesse favorise l'accès aux études postsecondaires pour des jeunes issus des milieux défavorisés, tout cela dans l'objectif d'éliminer les barrières qui font obstacle à l'éducation. L'organisme a également créé un local pour accueillir les jeunes souhaitant faire leur devoir dans un environnement sécuritaire et motivant^{xii}.

Ainsi, les OCAJ complètent le travail des ressources scolaires étant des lieux que les jeunes fréquentent pour accéder à davantage de ressources (autre que leur milieu familial ou scolaire) et qui leur permet de s'épanouir avec notamment le soutien des intervenant.e.s de proximité. La prévention du décrochage scolaire et social passe par le renforcement des facteurs de protection des jeunes (estime de soi, santé physique et mentale).

Concernant la section sur la consolidation des apprentissages en contexte sanitaire présente dans le mini budget de novembre 2021, nous saluons l'initiative du gouvernement d'investir dans des accompagnements supplémentaires pour les élèves à risque de décrochage. Par ailleurs, comme le souligne le budget, des partenariats effectués avec des organismes de la communauté permettraient de favoriser la motivation, la persévérance scolaire et l'engagement des élèves^{xiii}. De par leur mission et leurs résultats, nous espérons que nos OCLD seront considérés dans l'ajout de financement.

Enfin, il est également important de travailler et d'investir dans les actions visant à réduire les facteurs de risques liés au le décrochage scolaire comme la précarité socioéconomique, l'exclusion sociale et l'intimidation.

2.2.2 L'éducation à la sexualité

Nous saluons la récente obligation du MEES d'offrir des programmes d'éducation à la sexualité à l'école primaire et secondaire. Nos OCAJ œuvrent régulièrement dans les milieux scolaires afin d'offrir des ateliers portant sur ce sujet. Cependant, le manque de financement réduit la portée d'action de nos OCAJ. Ainsi, nos membres tels que Plein milieu^{xiv} offre des programmes d'éducation à la sexualité dans les écoles, mais n'est toujours pas financé pour l'apport quotidien qu'il apporte dans les écoles.

Par ailleurs, nous soutenons les recommandations de la Coalition Édusex^{xv} qui défend et demande que l'expertise du milieu communautaire en ce qui a trait à l'éducation à la sexualité soit reconnue. La Coalition Édusex demande une augmentation du financement pour les écoles ainsi que pour les organismes communautaires qui œuvrent en éducation à la sexualité. Accorder du financement supplémentaire aux organismes communautaires permettrait de soutenir le milieu scolaire en offrant une éducation à la sexualité de qualité ainsi qu'en complétant le contenu de ces ateliers avec leur expertise (avec notamment l'approche intersectionnelle, peu abordée dans les contenus obligatoires).

Recommandations

Recommandations ° 7 – Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires jeunesse de lutte au décrochage et ceux œuvrant en prévention du décrochage

Recommandations ° 8 – Augmenter le financement des écoles de rue afin de soutenir les formations alternatives aux jeunes et jeunes adultes et via l'enveloppe du *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation* (PACTE)

Recommandations ° 9 – Inclure les OCLD dans l'élaboration et la mise en place de solutions par le MEES

Recommandations ° 10 – Soutenir les organismes et les écoles dans l'éducation à la sexualité

2.3 Ministère de la Santé et des Services Sociaux

2.3.1 Prévention et soutien à la jeunesse

Une grande majorité de nos OCAJ reçoivent du financement du PSOC, ce programme est fondamental pour le fonctionnement des organismes ainsi que pour assurer la santé et le bien-être de la population. Cependant, les annonces en santé et plus particulièrement au PSOC sont en inadéquation avec les besoins accrus en raison de la pandémie.

Par ailleurs, comme le programme n'est pas encore harmonisé, les montants distribués sont inégaux selon les régions et parfois même les quartiers. Les organismes sont alors limités dans leurs actions par manque de financement. Les OCASSS (Organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux) ont obtenu une augmentation de leur financement à la mission, mais le grand nombre d'organismes (plus de 3000) a rendu cette bonification insuffisante.

Augmenter le financement à la mission des organismes en santé et service sociaux leur permettrait de pleinement réaliser leur mission en rejoignant plus de jeunes, en développant des projets innovants ainsi qu'en offrant des conditions de travail décentes à leurs employé.e.s. D'autant plus que, le manque de financement engendre très souvent des coupures dans le personnel, dans les activités et les services offerts, ou encore dans les heures d'ouverture des organismes.

Par ailleurs, le MSSS utilise l'IPC pour indexer les subventions reçues par les groupes communautaires. L'IPC est un indicateur qui permet de calculer les variations des prix à la consommation pour les ménages, il n'est donc pas logique de l'attribuer aux organismes communautaires. C'est pourquoi il est important d'indexer les subventions sur la base de la hausse des coûts de fonctionnement tout comme dans l'appareil public aux OCASSS qui serait de 5,2 % pour l'année 2022 selon la TRPOCB (voir la partie sur le PAGAC).

2.3.2 Jeunes et santé mentale

La pandémie a considérablement augmenté les troubles de santé mentale de la population. Les jeunes québécois.e.s sont parmi les groupes les plus affectés. Nos OCAJ ont observé une montée de l'anxiété, de l'isolement et de symptômes de dépression chez les jeunes. Notre sondage le plus récent indique que 70 % des interventions de nos membres sont liées à la santé mentale^{xvi}. Selon les données recueillies de notre sondage en cours, ce pourcentage va continuer d'augmenter.

Suite au dépôt du nouveau Plan d'action interministériel en santé mentale, nous saluons l'investissement global de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans ce qui démontre l'effort du gouvernement d'agir sur cet enjeu. Cependant, nous notons de nombreuses absences et anomalies à ce plan d'action. Le financement concernant la promotion et la prévention des troubles mentaux est dédié majoritairement aux Réseaux des éclaireurs qui a été développés par le MSSS sans la collaboration des organismes terrain^{xvii}. Ce nouveau projet qui ne possède

pas de retombées concrètes jusqu'ici et qui ne consiste pas à une réelle prévention, mais bien une intervention de type travail de rue. Même si les éclaireurs ont pour objectif valable de faciliter le référencement vers le réseau public, il démontre une méconnaissance du travail de nos OCAJ et un manque d'adéquation avec les réalités du terrain. Nous avons de nombreux membres qui possèdent l'expertise du travail de rue et qui interviennent chaque jour auprès des jeunes en situation de vulnérabilité^{xviii}. Une meilleure concertation et collaboration avec le milieu communautaire autonome est alors primordiale.

La majorité des interventions de nos membres étant liées à la santé mentale, nous avons été d'autant plus interpellés par l'absence de financement pour nos OCAJ dans l'axe 3 qui concerne le partenariat avec les organismes communautaires^{xix}. Nous souhaitons rappeler au gouvernement qui n'a malheureusement pas consulté les OCAJ dans la réalisation de ce plan que les jeunes vont chercher de l'aide dans les OCAJ et n'ont pas tendance à se tourner vers les ressources en santé mentale.

Nous saluons la motivation du gouvernement de mettre en place des initiatives pour prévenir et agir sur les troubles de santé mentale comme Aire ouverte. Cependant, toute la cohérence de cette initiative repose sur la collaboration avec les OCAJ, qui possèdent l'expertise et la connaissance du terrain, d'où l'importance de travailler en complémentarité pour plus de portée d'action. Le déploiement de ces Aires ouvertes se fait parfois en complémentarité, mais ce n'est malheureusement pas le cas pour tous, le programme ayant été accéléré avant même que les documents officiels et cadres de gestion ne soient produits.

Les interventions pour prévenir les troubles de santé mentale se font aussi par le biais de l'art. Nos OCAJ en culture offrent des activités d'art thérapie bénéfique pour la santé mentale des jeunes et surtout en temps de pandémie^{xx}.

Nous soutenons également les critiques émises par notre partenaire, le Mouvement jeunes et santé mentale (MJSM) concernant le manque de promotion des enjeux de santé mentale auprès de la population ainsi que la faiblesse des mesures concernant les alternatives à la médicalisation^{xxi}.

Dans son guide pour promouvoir les services en santé mentale, l'Organisation mondiale de la santé compare des initiatives portées par la communauté dans différentes parties du globe. Elle souligne l'importance de proposer une approche multiple pour soutenir et prévenir les enjeux de santé mentale. L'approche communautaire décrite dans le guide se révèle très efficace, c'est pourquoi elle doit être valorisée et offerte en complémentarité des services offerts par le secteur public^{xxii}. Cette approche place la personne au centre de sa démarche, ce qui est l'essence même des interventions de nos OCAJ.

Le Plan d'action interministériel en santé mentale insiste sur la collaboration et le partenariat avec le milieu communautaire. Il est primordial que le MSSS reconnaisse l'apport des OCAJ dans la prévention et l'accès à des services de qualité pour les jeunes ayant des enjeux de santé mentale. Il est temps de penser à l'après-pandémie d'où l'importance d'instaurer des mesures efficaces et pérennes. Les problématiques de santé mentale non traitées engendrent des coûts importants au sein du réseau public de la santé et des coûts en vies humaines. C'est

pourquoi offrir des interventions en santé mentale à temps est bénéfique pour l'économie, une étude réalisée par l'Ordre des psychologues du Québec démontre qu'une intervention précoce chez un jeune qui présente des troubles mentaux peut faire économiser à l'État plus de 280 000 \$ en soins au cours de sa vie^{xxiii}.

2.3.3 Commission Laurent

Nous saluons les travaux effectués depuis 2019 sur les services de la protection de la jeunesse, travaux auxquels nous avons pu participer lors des consultations locales. Suite au dépôt du rapport de la Commission Laurent en avril 2021, les premières étapes de la mise en œuvre des recommandations ont été émises en décembre 2021. Cependant, nous y avons constaté plusieurs absences et zones d'ombres. L'axe sur la promotion et la prévention ne concerne que la petite enfance (0-12 ans), mais il est important que cet axe vise aussi les adolescents (12-18 ans)^{xxiv}. Un enfant de 10 ans n'ayant pas fait face à des situations problématiques dans sa famille pourrait en connaître à l'âge de 13 ans. Début 2019, le Québec découvre l'histoire d'un adolescent de 17 ans de Granby, retiré de l'école à 15 ans par sa mère et qui vivait complètement isolé avec ses petits frères. Il a subi des maltraitances physiques par sa mère sans qu'aucune intervention n'ait été faite malgré plusieurs signalements effectués auprès de la DPJ^{xxv}.

De plus, l'axe concernant la qualification des 12-25 ans semble limiter les besoins des jeunes à l'hébergement et l'employabilité. Il faut savoir que la santé mentale et physique des 12-25 ans n'est pas à négliger et doit également faire partie des priorités d'action. Ainsi, les besoins de ces jeunes sont bien plus importants, particulièrement pour ceux qui ont eu recours aux services de la DPJ. Ces besoins sont notamment du soutien psychosocial, d'apprentissage d'habileté sociale et relationnelle, d'apprentissage de gestion d'un logement et d'un budget ou encore du soutien académique. Finalement ces éléments apprennent aux jeunes à se préparer à la vie adulte.

Par ailleurs, cet axe ne semble considérer que le programme Aire ouverte comme partenaire et fait fit de décennies d'expérience de nos OCAJ qui interviennent dans les domaines de l'hébergement et de l'employabilité. À titre d'exemple, nous avons de nombreux membres qui proposent de l'hébergement et de l'accompagnement tel qu'En Marge 12-17 qui offre de l'accueil et de l'hébergement aux jeunes en difficulté de 12 à 17 ans ainsi qu'un accompagnement pour les parents^{xxvi}. Les jeunes fréquentent les OCAJ pour se créer un réseau de soutien en rencontrant d'autres jeunes et des adultes qui les accueillent et les soutiennent sans jugement.

Les atouts du milieu communautaire ont été mentionnés de nombreuses fois dans le rapport de la Commission Laurent. Les organismes permettent de rejoindre des clientèles isolées qui sont souvent méfiantes face au système et agissent de manière complémentaire avec les services publics^{xxvii}. De plus, nous tenons à souligner la collaboration existante entre les organismes communautaires familles (OCF) et les OCAJ. Tandis que les OCF permettent de favoriser l'épanouissement des familles et l'enrichissement du rôle parental^{xxviii}, nos OCAJ sont spécifiquement destinés aux jeunes (12-29 ans), ils leur permettent d'acquérir leur autonomie

et d'avoir un réel pouvoir d'agir sur leur vie. Les jeunes fréquentent les OCAJ parce que souvent, le système ne leur convient pas et ils sont à la recherche de solutions alternatives^{xxix}.

Le rapport de la Commission Laurent recommande de hausser le financement des OCF qui agissent avec les familles en situation de vulnérabilité. Nos OCAJ qui interviennent auprès des jeunes en situation de vulnérabilité doivent également être pris en considération puisqu'ils complètent et collaborent avec les OCF qui eux visent les parents et jeunes enfants. Ils interviennent notamment dans plusieurs des domaines cités dans le rapport, et considérés comme fondamentaux dans la prévention ; les jeunes à la transition à la vie adulte et la sécurité alimentaire^{xxx}.

2.3.4 Itinérance jeunesse

La disponibilité de logements abordables est un enjeu majeur dans la grande région de Montréal, mais également dans les autres régions du Québec. Nos membres offrant de l'hébergement jeunesse ont vu leur demande exploser. Cependant, il était difficile de répondre à cette demande en raison des consignes sanitaires et du manque de financement, qui freine l'amélioration de la capacité d'accueil de nos OCAJ. L'accessibilité au logement est primordiale pour prévenir l'itinérance jeunesse, mais également pour assurer une stabilité pour les jeunes qui vivent actuellement dans l'itinérance.

Le nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAC) destiné à succéder à AccèsLogis et développé sans la concertation du milieu communautaire suscite des préoccupations. Ce dernier était ouvert aux OBSL, aux coopératives ou aux offices d'habitation. Ces organismes développent des projets qui n'ont pas de finalité de profit. Désormais, les entreprises du secteur privé pourront également passer par ce programme pour construire des logements abordables^{xxxi}. La construction de ces logements devrait être effectuée dans le seul objectif de rejoindre les ménages dans le besoin et de leur offrir un logement abordable de manière pérenne. Il est inquiétant de constater qu'en pleine crise du logement, le gouvernement semble privilégier le secteur privé dans la construction de nouveaux logements.

Par ailleurs, des jeunes sortis de l'itinérance ont témoigné de la difficulté de trouver un logement abordable ou même qu'un propriétaire accepte de leur louer (l'absence de crédit en leur nom complexifiant davantage leur recherche). À titre d'exemple, notre membre, le Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ) accompagne des jeunes dans leur recherche de logement et témoigne de la nécessité de cette action afin d'éviter toute discrimination et de s'assurer que le logement respecte les normes d'habitation^{xxxii}.

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 déposé à l'automne dernier a été accueilli favorablement par le ROCAJQ, mais nous tenions à souligner quelques absences concernant l'axe de prévention. Un financement important est accordé pour soutenir les jeunes qui sortent des centres jeunesse. En effet, il a été révélé que les jeunes sortant des centres jeunesse sont plus à risque de vivre l'itinérance : 20 % des jeunes placés sous la protection de la jeunesse connaissent au moins un épisode d'itinérance dans l'année suivant la sortie de leur placement et 50 % des jeunes en situation d'itinérance qui fréquentent les services organismes

communautaires ou du réseau public ont connu au moins un placement en protection de la jeunesse^{xxxiii}. Cependant, bien qu'un pourcentage élevé de jeunes ayant fréquenté les centres jeunesse sont à risque de vivre l'itinérance, il faut savoir que 50 % des jeunes en situation d'itinérance au Québec ne sortent pas des centres jeunesse selon la Coalition jeune +^{xxxiv}. Ces données révèlent l'importance de collaboration entre tous les acteurs du milieu jeunesse, afin que la prévention de l'itinérance jeunesse soit efficace. Enfin, les causes de l'itinérance jeunesse diffèrent de celles de l'itinérance adulte et il importe d'accorder des solutions adaptées. En ce sens, le ROCAJQ est membre de la Coalition jeunes+ et soutien ses actions et recommandations.

2.3.5 Toxicomanie

La hausse des niveaux d'anxiété et de dépression chez les jeunes avec la pandémie a engendré une hausse de la consommation de substances et une transformation du type de substances consommées. Nos OCAJ ont remarqué que de nombreux jeunes consommaient pour réduire leur anxiété et combattre leur stress. Par ailleurs, la fermeture des frontières a poussé les consommateurs à se procurer de la drogue de très mauvaise qualité. Il y a eu notamment une forte hausse de consommation d'opioïdes, de produits pharmaceutiques et de drogues de synthèse. Les personnes souffrant de dépendance aux opioïdes sont particulièrement à risque de rechute avec les confinements à répétition. Le nombre de jeunes à risques d'avoir des troubles de consommation sera à la hausse après la pandémie^{xxxv}. La crise sanitaire a d'ailleurs engendré une hausse considérable des overdoses.

Afin d'agir sur l'enjeu de la toxicomanie, il est primordial d'investir en prévention, en éducation et en sensibilisation. Certains de nos OCAJ^{xxxvi} offrent des ateliers de prévention dans les écoles et dans leurs organismes ainsi que du travail de rue dans les communautés en prévention et en réduction des méfaits. Il serait alors plus que judicieux que les instances gouvernementales collaborent et financent nos OCAJ pour cet effet.

Recommandations

Recommandations ° 11 – Augmenter le financement à la mission des organismes communautaire autonomes en santé et services sociaux

Recommandations ° 12 – Assurer l'harmonisation et l'équité dans les financements reçus par les organismes

Recommandations ° 13 – Investir concrètement en prévention de la santé

Recommandations ° 14 – Reconnaître le rôle essentiel et l'expertise de nos OCAJ dans leurs interventions en santé mentale auprès des jeunes

Recommandations ° 15 – Consolider le partenariat entre Aire ouvertes et OCAJ. Travailler en collaboration pour mieux répondre aux besoins des jeunes sur le terrain

Recommandations ° 16 – Créer des espaces de concertation regroupant l'ensemble des acteurs

œuvrant en service à la jeunesse (OC, milieu de la santé, milieu scolaire, protection de la jeunesse)

Recommandations ° 17 - Inclure les adolescents (12-18 ans), dans les mesures de prévention. Ces dernières ne doivent pas s'arrêter à l'âge de 12 ans

Recommandations ° 18 – Inclure des actions visant le bien-être global du jeune plutôt que la qualification et l'hébergement

Recommandations ° 19 – Rehausser le financement des OCAJ car ils agissent directement en prévention et soutien post placement (tout comme les OCF)

Recommandations ° 20 - Prévenir l'itinérance pour tous les jeunes, incluant ceux qui sont en dehors des centres jeunesse

Recommandations ° 21 - Construire des logements sociaux pour réduire le risque d'itinérance chez les jeunes

Recommandations ° 22 - Assurer un financement supplémentaire aux organismes communautaires jeunesse qui offrent de l'hébergement, afin d'augmenter leur capacité d'accueil

Recommandations ° 23 – Octroyer du financement supplémentaire aux organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie, pour leur permettre de faire face à la demande accrue de la population.

Recommandations ° 24 – Soutenir les actions en réduction des méfaits et le travail de rue

Recommandations ° 25 - Consulter les OCAJ sur ce qui se passe sur le terrain au niveau de la toxicomanie, les programmes et consultations gouvernementales sont en retard de nombreuses années sur ce qui se fait sur le terrain

2.4 Ministère de la Culture et des Communications

La pratique artistique a des retombées positives sur la santé et le bien-être des personnes et en particulier des jeunes. Cinq des membres du ROCAJQ utilisent l'art comme principal levier pour prévenir et intervenir sur des problématiques fréquemment observées chez les jeunes (santé mentale, consommation, décrochage scolaire, etc.). Parmi eux nous comptons ; Les Muses : Centre des arts de la scène, Oxy-Jeunes, Atelier 19, Café Graffiti et le Centre communautaire et résidentiel Jacques-Cartier.

La pandémie a eu des impacts sur les activités offertes par nos OCAJ en culture. Avec la mise en place des mesures sanitaires, les jeunes ne pouvaient plus pratiquer ces activités étant difficiles de les réaliser par le biais des outils numériques ou seuls à la maison (faute d'espace suffisant ou de matériel). L'art est un outil thérapeutique précieux qui permet aux jeunes de s'épanouir et de développer leur estime de soi.

L'axe 4.5 du Plan d'action interministériel en santé mentale accorde 5 millions de dollars sur 5 ans au MCC pour des projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans^{xxxvii}. Nous accueillons très favorablement cette initiative et espérons que les appels de projets incluront nos OCAJ qui de par leur mission, ont des retombées positives sur la santé mentale de nombreux jeunes. En effet, malgré la reconnaissance de ces organismes au niveau local, ils font face à des problèmes de financement engendré par une absence de port d'attache ministériel et de processus administratif protégeant les institutions artistiques reconnues au détriment des OCAJ en culture. Ils se trouvent au croisement des champs de la culture, de l'éducation et de l'intervention sociale. Ils se tournent alors vers des ententes et des financements par projet qui n'assure pas la pérennité de ces organismes et les freine dans la pleine réalisation de leur mission. Ils doivent par ailleurs être en recherche constante de financement, les financements par projets étant souvent de faibles montants.

Nous avons pu observer la multiplication de financement et d'initiatives du gouvernement pour faciliter l'accès à la culture en lien avec l'art comme levier de transformation sociale. Nos OCAJ en culture participent à la vie culturelle diversifiée et inclusive et permettent aux jeunes de se sentir citoyen.ne à part entière de la société québécoise. Ils innovent et œuvrent en transformation sociale au quotidien. De ce fait, nous demandons que leur financement soit approprié pour leur assurer une plus grande marge de manœuvre et pour qu'ils rejoignent encore plus de jeunes.

Recommandations

Recommandations ° 26 – Instaurer un financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes jeunesse en culture qui ne sont pas déjà financés par un autre ministère

Recommandations ° 27 – Reconnaître nos OCAJ en culture comme partenaire du MCC et du MEES pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales

Recommandations ° 28 – Reconnaître le bénéfice des interventions de nos OCAJ sur la santé mentale des jeunes et les inclure aux appels de projets pour l'axe 4.5 du PAISM

2.5 Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse est un acteur permettant de conseiller le gouvernement en matière d'enjeux jeunesse. Pour le ROCAJQ, le SAJ est un partenaire de choix dans sa représentation de ses organismes membres ainsi que pour porter la voix des jeunes aux parcours de vie différenciés.

Le Plan d'action jeunesse 2021-2024 guide l'action gouvernementale sur les enjeux jeunesse actuels. Ces derniers s'étant accrus pendant la pandémie, nous espérons que le SAJ obtiendra les financements adéquats afin qu'il puisse soutenir les acteurs jeunesse et notamment les OCAJ de la Coalition Interjeunes qui représentent plus de 370 organismes présents sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, nous espérons qu'une répartition financière plus équitable sera effectuée, en prenant en compte le nombre d'organismes et de jeunes rejoints, afin de répondre à leurs besoins. Contrairement aux différents ministères, le Secrétariat à la jeunesse ne bénéficie pas du budget d'un ministère et ne peut en conséquence soutenir que des actions et des projets, et non pas la mission des OCAJ.

À titre d'exemple, les Carrefours jeunesse emploi (CJE) rejoignent plus de 70 000 jeunes et ont un financement moyen de 1 200 000 \$ par an par CJE quand nos OCAJ reçoivent une moyenne de 131 617 \$ de financement à la mission pour 365 000 jeunes rejoints supplémentaires.

Nous avons salué dans notre mémoire pré budgétaire de février 2021, l'ajout de deux nouveaux axes d'intervention : *Environnement* et *Culture*. L'ajout de l'axe *Culture* permet de renforcer l'action gouvernementale en matière de culture auprès des jeunes. Le SAJ reconnaît également que la pratique régulière d'activités culturelles permet aux jeunes leur épanouissement, de favoriser leur intégration sociale, ainsi que de les motiver sur le plan scolaire^{xxxviii}. Nous ne pouvons que soutenir ses propos et recommander que nos OCAJ en culture^{xxxix} soient considérés comme des partenaires dans la réalisation de cet axe. En effet, ces OCAJ utilisent l'art et la culture comme principal outil d'intervention auprès des jeunes. Leurs actions sont un réel outil thérapeutique pour les jeunes et leur permettent de passer à travers les difficultés qu'ils vivent. Nous aimerions prochainement participer aux rencontres qui concernent l'axe culturel afin de montrer l'apport que ces OCAJ peuvent avoir pour favoriser l'accès à la culture dans toute sa diversité.

Nous espérons que le SAJ poursuivra ses travaux afin que la jeunesse soit représentée dans les différents ministères. Le manque d'approche globale engendre une iniquité dans les financements ainsi que des angles morts.

Il est important d'assurer un financement adéquat et équitable pour tous les acteurs jeunesse, et ce dans les 7 axes du Plan d'action. Nous saluons donc les travaux entamés par le Secrétariat à la jeunesse à cet effet et souhaitons l'implication de tous les ministères concernés par cette démarche. L'approche de guichet unique étant inefficace, il faut poursuivre les efforts dans la collaboration entre les acteurs, en prenant en considération les expertises de chacun pour assurer une meilleure portée d'action.

Recommandations

Recommandations ° 29 – Hausser le financement dédié à la jeunesse dans les 7 volets

Recommandations ° 30 – Soutenir les rencontres interministérielles touchant les financements et services offerts à la jeunesse (complémentarité et équité)

3. Rappel des Recommandations

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Recommandations ° 1 – Soutenir la réalisation et l'application du PAGAC et prévoir un comité de suivi

Recommandations ° 2 – Résoudre les problèmes de port d'attache pour plusieurs OCAJ qui par leurs actions globales ne sont pas encore financés à la mission

Recommandations ° 3 - Reconnaître l'expertise et l'autonomie des OCAJ

Recommandations ° 4 - Augmenter le financement à la mission

Recommandations ° 5 - Indexer le financement à la mission selon la hausse du coût de la vie et coût de fonctionnement des organismes (tout en prenant en compte la bonification des conditions de travail des employé.e.s).

Recommandations ° 6 - Considérer le milieu communautaire comme secteur prioritaire au même titre que le secteur public dans l'Opération main-d'œuvre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Recommandations ° 7 – Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires jeunesse de lutte au décrochage et ceux œuvrant en prévention du décrochage

Recommandations ° 8 – Augmenter le financement des écoles de rue afin de soutenir les formations alternatives aux jeunes et jeunes adultes et via l'enveloppe du *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation* (PACTE)

Recommandations ° 9 – Inclure les OCLD dans l'élaboration et la mise en place de solutions par le MEES

Recommandations ° 10 – Soutenir les organismes et les écoles dans l'éducation à la sexualité

Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Recommandations ° 11 – Augmenter le financement à la mission des organismes communautaire autonomes en santé et services sociaux

Recommandations ° 12 – Assurer l'harmonisation et l'équité dans les financements reçus par les organismes

Recommandations ° 13 – Investir concrètement en prévention de la santé

Recommandations ° 14 – Reconnaître le rôle essentiel et l'expertise de nos OCAJ dans leurs interventions en santé mentale auprès des jeunes

Recommandations ° 15 – Consolider le partenariat entre Aire ouvertes et OCAJ. Travailler en

collaboration pour mieux répondre aux besoins des jeunes sur le terrain

Recommandations ° 16 – Créer des espaces de concertation regroupant l'ensemble des acteurs œuvrant en service à la jeunesse (OC, milieu de la santé, milieu scolaire, protection de la jeunesse)

Recommandations ° 17 - Inclure les adolescents (12-18 ans), dans les mesures de prévention. Ces dernières ne doivent pas s'arrêter à l'âge de 12 ans

Recommandations ° 18 – Inclure des actions visant le bien-être global du jeune plutôt que la qualification et l'hébergement

Recommandations ° 19 – Rehausser le financement des OCAJ car ils agissent directement en prévention et soutien post placement (tout comme les OCF)

Recommandations ° 20 - Prévenir l'itinérance pour tous les jeunes, incluant ceux qui sont en dehors des centres jeunesse

Recommandations ° 21 - Construire des logements sociaux pour réduire le risque d'itinérance chez les jeunes

Recommandations ° 22 - Assurer un financement supplémentaire aux organismes communautaires jeunesse qui offrent de l'hébergement, afin d'augmenter leur capacité d'accueil

Recommandations ° 23 – Octroyer du financement supplémentaire aux organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie, pour leur permettre de faire face à la demande accrue de la population

Recommandations ° 24 – Soutenir les actions en réduction des méfaits et le travail de rue

Recommandations ° 25 - Consulter les OCAJ sur ce qui se passe sur le terrain au niveau de la toxicomanie, les programmes et consultations gouvernementales sont en retard de nombreuses années sur ce qui se fait sur le terrain

Ministère de la Culture et des Communications

Recommandations ° 26 – Instaurer un financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes jeunesse en culture qui ne sont pas déjà financés par un autre ministère

Recommandations ° 27 – Reconnaître nos OCAJ en culture comme partenaire du MCC et du MEES pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales

Recommandations ° 28 – Reconnaître le bénéfice des interventions de nos OCAJ sur la santé mentale des jeunes et les inclure aux appels de projets pour l'axe 4.5 du PAISM

Secrétariat à la jeunesse

Recommandations ° 29 – Hausser le financement dédié à la jeunesse dans les 7 volets

Recommandations ° 30 – Soutenir les rencontres interministérielles touchant les financements et services offerts à la jeunesse (complémentarité et équité)

4. Références

- ⁱ Emmanuel Martinez, *Ça rapporte d'investir dans le communautaire*, Journal les Affaires, 24 janvier 2022. Article disponible en ligne
https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/pme/ca-rapporte-dinvestir-dans-des-organismes-communautaires/630399?fbclid=IwAR0_tXvEjGJfZwBV_6cnlqz5HID0vPtFQ3nKjf6llumDjuObtymK_KGVkE
- ⁱⁱ Observatoire de l'ACA. *Impact sur le financement de l'ACA Partie 1*, Novembre 2021. P 1
https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2021/11/Cahiers-Financement-P1_OB_ACA_VF.pdf
- ⁱⁱⁱ TRPOCB. 2022. *Consultations prébudgétaires 2022 - Mémoire et outils de la Table - TRPOCB*. Disponible en ligne : <http://trpocb.org/memoire-prebudgetaire-2022/>
- ^{iv} Observatoire de l'ACA. *Impact sur le financement de l'ACA Partie 2*, Novembre 2021. P 4. Disponible en ligne : https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2021/11/Cahiers-Financement-P2_OB_ACA_VF.pdf
- ^v RQ-ACA *L'action communautaire autonome : un maillon essentiel du filet social*, Mémoire prébudgétaire, Disponible en ligne : https://www.dropbox.com/s/2p4m4ru2qlcljw8/M%C3%A9moire_pr%C3%A9budgetaire_VF.pdf?dl=0 page 8
- ^{vi} Fauvel, M., Noiseux, Y. and Coget, L., *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome*. Octobre 2020. Disponible en ligne : <http://www.gireps.org/wp-content/uploads/2020/10/FAUVEL-NOISEUX-COGET-RAPPORT-FINAL.pdf> Page 31
- ^{vii} Emmanuel Martinez, op. cit., https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/pme/ca-rapporte-dinvestir-dans-des-organismes-communautaires/630399?fbclid=IwAR0_tXvEjGJfZwBV_6cnlqz5HID0vPtFQ3nKjf6llumDjuObtymK_KGVkE
- ^{viii} Fauvel, M., Noiseux, Y. and Coget, L., op. cit., p. 28
- ^{ix} Gouvernement du Québec, 2021. *Opération main-d'œuvre mesure ciblées pour des secteurs prioritaires*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/documents/RA_operation_mainoeuvre.pdf?1638290208 Page 18
- ^x Donnée obtenues lors d'un sondage menée auprès des membres du ROCAJQ en 2020
- ^{xi} Table nationale de Corporations de développement communautaire. *Le caractère économique structurant du milieu communautaire confirmé par une étude indépendante*. 24 janvier 2022. Disponible en ligne : <https://www.tncdc.com/2022/01/24/le-caractere-economique-structurant-du-milieu-communautaire-confirme-par-une-etude-independante/>
- ^{xii} Diapason-Jeunesse. . *Passeport pour ma réussite - Diapason-Jeunesse*. Disponible en ligne : <https://diapasonjeunesse.ca/passeport-pour-ma-reussite>
- ^{xiii} Gouvernement du Québec, Mars 2021. *Appuyer la réussite scolaire et les jeunes*. Gouvernement du Québec,

C.9. Disponible en ligne http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf#page=105

^{xiv} Plein Milieu. Disponible en ligne <https://pleinmilieu.qc.ca/>

^{xv} Coalition ÉduSex | Disponible en ligne <https://www.edusex.ca>

^{xvi} Données obtenues lors d'un sondage mené auprès des membres du ROCAJQ en 2020

^{xvii} Gouvernement du Québec, 2022. *S'unir pour un mieux être collectif*. p.19. Disponible en ligne <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>

^{xviii} C'est le cas des organismes Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI), Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière, Alternative Jeunesse Mont-Sainte-Anne, L'Antre-Jeunes de Mercier-Est, Association pour les jeunes de la rue de Joliette, Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains, Comité du travail de rue d'Alma, Dans la rue, GIAP (Cactus Mtl), Horizon Soleil, Macadam Sud, PlaMP, PIPQ, Plein Milieu, R.A.P. Jeunesse des Laurentides, Service de travail de rue de Chicoutimi, Spectre de rue, Toxic-Action, TRAIC Jeunesse, Travail de rue de l'Île de Laval

^{xix} Gouvernement du Québec, 2022. *S'unir pour un mieux être collectif*. op. cit., p. 31

^{xx} C'est le cas des organismes Atelier 19, Café Graffiti, Les Muses : Centre des arts de la scène, Oxy-jeunes et le Centre communautaire et résidentiel Jacques-Cartier

^{xxi} Pour en savoir plus sur le Mouvement des jeunes et santé mentale et ses revendications : <https://mouvementjeunessm.com/>

^{xxii} World Health Organization. *Guidance on community mental health services: Promoting person-centred and rights-based approaches*. Juin 2021. P. 158 Disponible en ligne <https://www.who.int/publications/i/item/9789240025707>

^{xxiii} Ordre des psychologues de Québec, Mémoire de l'Ordre des psychologues du Québec, Février 2021, p. 12. Disponible en ligne <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/500970/M%C3%A9moire%20de%20l'OPQ%20pr%C3%A9sent%C3%A9%20au%20MSSS%20dans%20le%20cadre%20des%20consultations%20concernant%20les%20effets%20de%20la%20pand%C3%A9mie%20sur%20la%20sant%C3%A9%20mentale/5ad34f11-f5db-da16-b13f-e401b6ced726>

^{xxiv} Gouvernement du Québec, *S'engager pour nos enfants*, Disponible en ligne <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-839-05W.pdf>

^{xxv} Gabriel Béland, *X va mieux*, La Presse, 28 novembre 2020. Article disponible en ligne <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-11-28/adolescent-maltraite-a-granby/x-va-mieux.php>

^{xxvi} En marge 12-17. Disponible en ligne <http://www.enmarge1217.ca/mission/>

^{xxvii} Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Avril 2021. Disponible en ligne https://www.csdepi.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_ve rsion_finale_numerique.pdf

-
- ^{xxxiii} Fédération québécoise des organismes communautaires Familles. Disponible en ligne <https://fgocf.org/la-federation/membres/>
- ^{xxxix} Coalition Interjeunes. Portrait des OCAJ. Disponible en ligne <https://interjeunes.org/wp-content/uploads/2021/10/Portrait-Interjeunes.pdf>
- ^{xxx} Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, op. cit., p.108
- ^{xxxi} Société d'Habitation du Québec. Programme d'habitation abordable Québec. Disponible en ligne. http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dhabitation_abordable_quebec.html
- ^{xxxii} Katrine Desautels. *Discrimination persistante pour louer un appartement*. Journal Métro. 22 septembre 2021. Article disponible en ligne https://journalmetro.com/local/ids-verdun/2699106/discrimination-persistante-pour-louer-un-appartement/?utm_campaign=OTSTCFQ&utm_medium=email&utm_source=Revue%20newsletter&fbclid=IwAR3K_OPq6xgrWfpRvtWtZd3TnyEUysbzjN1TiL2nWbYk2o-Wh8Q-uLwfcFQ
- ^{xxxiii} Comité jeunes et familles vulnérables de la région de Montréal. *L'itinérance jeunesse : l'importance de la transition à la vie adulte lors d'un passage à la protection de la jeunesse*. 2019. Disponible en ligne https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-246_Memoire_C_Jeunes_familles_vulnerables_Mtl.pdf
- ^{xxxiv} Coalition Interjeunes. *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – la prévention de l'itinérance jeunesse passe avant tout !* 19 octobre 2021. Disponible en ligne <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/plan-d-action-interministeriel-en-itinerance-2021-2026-la-prevention-de-l-itinerance-jeunesse-passe-avant-tout--875153360.html>
- ^{xxxv} Ordre des psychologues de Québec, op. cit., p.4
- ^{xxxvi} C'est le cas des organismes Spectre de rue, Satellite, Plein Milieu, l'Anonyme et Toxic Actions
- ^{xxxvii} Gouvernement du Québec. Cadre financier du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026. Disponible en ligne <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-26W.pdf>
- ^{xxxviii} Secrétariat à la jeunesse. Plan d'action jeunesse 2021-2024. 2021. Disponible en ligne <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/plan-action/culture/index.asp>
- ^{xxxix} C'est le cas des organismes Atelier 19, Café Graffiti, Les Muses : Centre des arts de la scène, Oxy-jeunes et le Centre communautaire et résidentiel Jacques-Cartier

Pour nous joindre:

ROCAJQ
1443 rue Fleury Est
Montréal (QC), H2C 1R9
Tél: (514) 388-7942
<https://rocajq.org/>

**REGROUPEMENT
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
AUTONOMES
JEUNESSE
DU QUÉBEC**

